

## Mois du Film Documentaire 2018

### Règlement

#### Préambule

Savoie-biblio, direction de la Lecture Publique du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB), propose son appui aux communes et intercommunalités des Pays de Savoie pour le développement de bibliothèques sur leurs territoires, notamment pour ce qui concerne l'action culturelle.

#### Objectif

La manifestation « Le Mois du Film Documentaire » est une manifestation nationale initiée et portée depuis l'année 2000 par l'association « Images en bibliothèques ». L'opération organisée par Savoie-biblio s'inscrit dans le cadre général de cette manifestation.

En proposant des projections de films aux bibliothèques de son réseau, Savoie-biblio souhaite favoriser les rencontres avec des réalisateurs de la région et leurs créations. Cette action permet également la découverte et la mise en valeur des films documentaires présents dans les collections de Savoie-biblio.

#### Dates

Novembre 2018

#### La manifestation

Savoie-biblio propose aux bibliothèques des Pays de Savoie, avec lesquelles elle a conventionné, d'organiser une projection de films de la sélection « **Tournée des réalisateurs** », à compléter si elles le souhaitent, par une ou plusieurs projections de la sélection complémentaire.

La sélection « **Tournée des réalisateurs** » comprend 6 films. Elle est élaborée par un Comité de sélection composé de professionnels du cinéma, de représentants de bibliothèques et de Savoie-biblio. Les représentants de bibliothèques participent au comité pour une durée de 2 ans maximum. Les réalisateurs seront présents lors des projections de leur film.

Une **sélection complémentaire** est élaborée par Savoie-biblio. Les réalisateurs ne sont pas présents lors de la projection de ces films.

Les films de la sélection « **Tournée des réalisateurs** » doivent répondre aux critères suivants :

- Le film doit faire œuvre de création, présenter un point de vue, une esthétique (image, son).
- Le sujet abordé et la forme retenue par le réalisateur doivent interroger, interpeller, éveiller la réflexion du spectateur.
- La date de réalisation du film doit être inférieure à 5 ans.
- Le réalisateur doit résider ou avoir un point d'attache en région Auvergne Rhône-Alpes.
- Le film doit s'adresser à un large public.
- Le réalisateur doit être présent lors des projections de novembre.
- Les droits de projection doivent être modérés.
- Un réalisateur peut être sélectionné plusieurs fois. Un délai de 3 ans doit être respecté entre chaque participation.

## **Comment participer ?**

Des réunions sont organisées le 12 mars 2018, l'une à Chambéry, l'autre à Annecy, pour présenter l'opération aux bibliothèques en présence des réalisateurs (projection d'extraits des films).

Les bibliothèques souhaitant participer doivent déposer un dossier de demande de participation avant le 2 mai 2018 comprenant deux vœux pour les films, et trois vœux pour les dates.

Les projets sont validés après instruction par Savoie-biblio. Le nombre de projets retenus résulte de la qualité des projets transmis par les bibliothèques et du budget dédié par Savoie-biblio à l'opération. Après validation des projets, Savoie-biblio retient un des deux films souhaités en veillant à harmoniser la programmation.

## **Communication**

Savoie-biblio prévoit la réalisation d'affiches et de livrets mis à disposition des bibliothèques participantes. La programmation finale est diffusée aux bibliothèques des Pays de Savoie sur le portail Internet de Savoie-biblio.

Les communes et bibliothèques participantes devront mentionner le cadre général de l'opération portée par Savoie-biblio (CSMB) dans la communication auprès des médias, et faire apparaître son logo sur tout support d'information et de communication. Se rapprocher du Service Communication de Savoie-biblio.

## **Formation et accompagnement**

Une journée d'accompagnement sera proposée aux bibliothèques participantes, centrée sur l'organisation de la projection (l'accueil de réalisateurs, la communication, les partenariats, les questions techniques, l'organisation du débat, etc.).

## **Modalités administrative et budgétaire**

Pour les projections de l'opération, Savoie-biblio (CSMB) prend en charge :

- Les droits de diffusion de tous les films projetés
- La rémunération des réalisateurs (pour les projections de la « Tournée des réalisateurs »)
- Les outils de communication de l'opération : livrets, affiches (conception, impression et diffusion)

Les communes, dont la bibliothèque souhaite participer, prennent en charge directement :

- Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement du réalisateur (pour les projections de la « Tournée des réalisateurs »)
- Les droits SACEM (liés à la présence de musique dans le film projeté) pour les films de la « Tournée des réalisateurs » et de la sélection complémentaire.

---

Contacts : Savoie-biblio – Service Action culturelle et Communication  
actionculturelle@savoie-biblio.fr – Tél. : 04 50 33 21 92

Liens : Site Internet de Savoie-biblio : <http://www.savoie-biblio.fr>  
Images en bibliothèques : <http://www.imagesenbibliotheques.fr/>